

Convention APIC 2016

Le mot du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérents,

Nous venons de tenir, en ce mois de décembre 2016, la 5^{ème} convention nationale de l'APIC.

Je tenais à remercier de leur fidélité nos partenaires sponsors de cette nouvelle édition ainsi que nos invités qui nous ont fait l'honneur de leur présence ; banquiers et assureurs, nos interlocuteurs au quotidien et les quelques amis de la presse écrite qui témoignent régulièrement du dynamisme de notre association et de notre secteur d'activité.

Je tiens également à saluer les membres élus du conseil d'administration, les présidents des commissions et leurs membres, pour leur implication, leurs travaux, leurs initiatives et surtout pour leur engagement bénévole au profit de notre organisation professionnelle.

C'est avec un parfait état d'esprit que chacun œuvre afin d'ancrer durablement notre profession dans la chaîne de valeur des services financiers, de la distribution de crédits et d'assurances.

Il y a quelques années encore, quelques observateurs, de plus en plus rares à ce jour, pouvaient s'interroger sur les perspectives réelles de l'activité des intermédiaires en crédits et assurances et par conséquent sur celui de notre association.

C'était sans compter sur nos convictions, c'était sans compter sur notre vision, notre engagement éthique, notre indépendance, notre capacité à avoir su appréhender les préoccupations des consommateurs emprunteurs en attente de nouveaux services, et de nouveaux usages.

Le constat de la dynamique de reprise de l'activité immobilière, le contexte historique des taux des prêts immobiliers ont servi à amplifier un mouvement en faveur du courtage.

Et c'est avec une certaine fierté que nous voyons notre activité s'inscrire dans une logique de progression constante au cours de ces dernières années. Une fierté d'être reconnu pour notre professionnalisme, nous sommes les nouveaux « **tiers de confiance** » des emprunteurs.

Il y a aussi parmi les sujets de satisfaction, l'intérêt manifeste pour notre secteur d'activité qui poursuit son développement à un rythme soutenu, **notre domaine d'activité est devenu attractif.**

Pour certains, des capitaux affluent afin de favoriser leur croissance. Pour d'autres acteurs ; l'union, la fusion ou l'acquisition de portefeuille d'activité, font leur force. Enfin notre secteur crée de l'emploi et se déploie sur tout le territoire national, les IOBSP se comptent aujourd'hui par dizaines de milliers, et aussi en Europe.

Parce que notre secteur est devenu une filière à part entière,

Je compte inscrire parmi nos prochaines actions notre rattachement à une organisation patronale au sein d'une branche dans l'objectif de porter notre voix, et de participer à l'ensemble des consultations paritaire.

Nous devons également assurer nos positions dans ce marché qui s'offre à nous. Nul n'ignore que l'activité bancaire subit un profond bouleversement, une mutation qui conduit nos partenaires bancaires à revisiter leurs business modèles.

Cette situation suggère d'intégrer davantage notre métier d'intermédiaires dans la nouvelle configuration de leur éco système, et cela ne va pas sans la prise en compte d'un certain nombre d'exigences qu'ils sont en droit d'attendre. Et il en va de même pour les autorités de régulation de notre activité.

Les travaux de nos commissions respectives se sont attachés à porter ses diligences et toute son attention sur les évolutions réglementaires : **la directive MCD** et sa mise en œuvre en fut, cette année, un élément central.

Dans ce contexte, il m'est apparu nécessaire de vous proposer un accompagnement sur ses sujets d'importance et ce qu'ils impliquent. Ainsi l'APIC a signé un partenariat que nous avons appelé « Ma conformité » avec **le Cabinet ASTREE Avocats** et dont vous trouverez l'offre sur le site de notre association.

Appartenir à l'APIC, c'est un gage de professionnalisme, et de qualité que nous garantissons au quotidien à nos clients ainsi qu'à nos partenaires bancaires.

Le consommateur est de mieux en mieux informé, nous vivons dans l'ère de l'infobésité ! Et les pouvoirs publics sont de plus en plus attentifs à la protection des emprunteurs.

Le rapport annuel du Médiateur de l'APIC, qui sera publié au mois de février 2017, nous permettra de tirer les premiers enseignements juridiques et commerciaux de l'année écoulée.

La mise en route est efficace, le site est opérationnel. Il n'y pas de bousculade des clients et c'est plutôt bon signe ! Néanmoins, la médiation de la consommation fait son chemin mais n'a pas encore suscité tout l'engouement escompté par les pouvoirs publics auprès des consommateurs.

La médiation de la consommation présente pourtant un réel intérêt comme celui de contenir les litiges, éviter la procédure judiciaire et ses coûts. Et enfin détecter les anomalies de distribution.

Parmi les points d'attention soulignés par le Médiateur, relevons que les réponses apportées par l'IOBSP membre de l'APIC doivent être rapides et détaillées car l'absence de réponse conduit davantage à produire une recommandation en faveur du consommateur. Dont acte !

L'APIC a su rassembler les énergies autour d'idées et de valeurs communes.

Je vous avais annoncé lors de notre dernière convention, une prise d'initiative que je considère fondamentale et structurante pour notre profession. En effet, je crois que nous devons sans cesse améliorer nos process afin de garantir un haut niveau de service, d'information et de conseil aux emprunteurs.

Nous avons donc, à cet effet, rédigé **la charte APIC**. Le Code des bonnes pratiques qui vise à matérialiser les standards professionnels et éthiques que promeut notre association avec l'ensemble des parties prenantes à l'activité d'intermédiaire en opérations de banque ; les clients, les partenaires bancaires, la profession en tant que telle, et la régulation.

Il va sans dire, et il est attendu que chaque membre de l'association exerçant l'activité de courtage en crédit et assurance souscrive et contribue à la mise en œuvre sans réserve des standards de cette Charte.

Ce code des bonnes pratiques sera désormais notre signe de reconnaissance auprès du plus grand nombre, un point de repère, **un label celui de la marque APIC** ! Soyons fiers chers amis adhérents d'afficher nos engagements de manière durable et tangible sur la philosophie de notre action.

Je voudrais conclure mon propos en vous dressant un rapide bilan de santé général de l'APIC :

Sur le plan des adhésions, nous affichons une progression constante de nos effectifs : **120 enseignes – 3 500 adhérents – 1250 agences conseil**

Le nouvel espace adhérent du site internet de l'APIC semble donner satisfaction, nous continuerons à améliorer la ligne de services auprès des utilisateurs.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de produire en interne **la News bimestrielle APIC** avec une nouvelle ligne éditoriale plus proche de vos attentes et de vos préoccupations professionnelles quotidiennes.

Cette nouvelle formule, dont vous recevrez prochainement le premier numéro, est en ligne dès à présent. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques constructives et collaboratives afin que nous puissions proposer de nouveaux axes d'amélioration.

Il y a 2 ans, j'ai souhaité renforcer notre organisation en créant des commissions métiers qui ont pour charge de réfléchir et d'effectuer des travaux sur toutes les problématiques de notre profession, je tiens à saluer ici chaque participant à nos travaux et du temps qu'ils ont bien voulu y consacrer.

Dans le même état d'esprit, il m'a semblé nécessaire, afin de coordonner les actions de notre organisation, de créer la **fonction de Délégué général** et de confier cette mission et les responsabilités qu'elles engendrent à l'une des membres très active de notre association.

A l'unanimité, **Mme Virginie GAILLARD** a été désignée à la haute fonction de Délégué Général de L'APIC

L'année 2017 sera marquée par les élections.

Présidentielles et législatives d'abord, pendant lesquelles l'APIC agira avec tous les professionnels du secteur pour que l'immobilier soit au cœur des débats car c'est **un enjeu de société**.

Mais aussi pour notre association, avec le renouvellement de 4 sièges sur 6 au conseil d'administration dont celui de Président au mois de Janvier prochain.

Je vous rassure immédiatement, il n'y aura pas de Primaires !

Mais en cette fin de mandat, je tenais simplement à vous exprimer ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée.

J'ai, tout au long de ces 3 années, œuvré au rassemblement de toutes les énergies autour des idées et des valeurs professionnelles qui nous réunissent.

J'ai voulu favoriser le développement d'un esprit fédérateur, provoquer un courant d'initiatives et d'actions à la fois concrètes et mesurables.

J'espère y être arrivé !

Je tiens à associer à ce bilan tous les collaborateurs bénévoles de notre association qui ont travaillé pour que l'APIC représente nos entreprises auprès des plus hautes instances dans l'objectif de garantir la pérennité de nos activités et nous projeter durablement dans l'avenir.

Oui ! Nous pouvons le dire haut et fort, afficher son appartenance à L'APIC est devenu un gage de qualité, de crédibilité, de fierté, auprès de l'ensemble de nos interlocuteurs.

Je vous souhaite à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année,

Philippe TABORET

Président